



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Arrêté portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département de la Haute-Vienne pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 inclus**

**Le Préfet de la Haute-Vienne**

SL / 2024 / N 126

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 ;

**Vu** le décret n° 2009-1138 du 22 septembre 2009 relatif à la limite d'âge des lieutenants de louveterie ;

**Vu** l'arrêté ministériel modifié du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Vienne, M. François PESNEAU ;

**Vu** la documentation technique du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie ;

**Vu** l'avis en date du 6 décembre 2024 du groupe informel départemental chargé d'examiner les dossiers de candidature présentés en vue du renouvellement des lieutenants de louveterie ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;

**Arrête**

**Article premier** : sont nommés aux fonctions de lieutenants de louveterie du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 inclus pour les unités cynégétiques suivantes :

**Secteur cynégétique n° 1**

Titulaire : Gilles REYNAUD

Suppléants : Jean-Jacques MAZIERE et Jean-François FAUVET

Communes de : Bellac, Gajoubert, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Martial-sur-Isop, Saint-Sornin-la-Marche, Val d'Issoire (Mézières-sur-Issoire), Val d'Oire et Gartempe (Bussière-Poitevine, Darnac, Saint Barbant).

**Secteur cynégétique n° 2**

Titulaire : Jean-François FAUVET

Suppléants : Gilles REYNAUD et Thomas LEPETIT

Communes de : Azat-le-Ris, Dinsac, La Bazeuge, Le Dorat, Oradour-Saint-Genest, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Tersannes, Val d'Oire et Gartempe (Thiat), Verneuil-Moustiers.

**Secteur cynégétique n° 3**

Titulaire : Thomas LEPETIT

Suppléants : Laurent PERRIER et Jean-François FAUVET

Communes de : Arnac la Poste, Cromac, Dompierre-les-Eglises, Jouac, Les-Grands-Chézeaux, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Mailhac-sur-Benaize, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-les-Feuilles.

**Secteur cynégétique n° 4**

Titulaire : Jean-Jacques MAZIERE

Suppléants : Cyrille BOBELICOU et Aurélien GANTEILLE

Communes de : Blond, Breuilaufa, Val d'Issoire (Bussière-Boffy), Chamborêt, Cieux, Montrol-Sénard, Mortemart, Nouic, Peyrilhac, Vaulry.

**Secteur cynégétique n° 5 Sud**

Titulaire : Davy CAILLE

Suppléants : François BELVILLE et Marc LEYCURAS

Communes de : Bonnac-la-Côte, Compreignac, Nantiat, Saint-Jouvent, Thouron.

**Secteur cynégétique n° 5 Nord**

Titulaire : François BELVILLE

Suppléants : Davy CAILLE et Marc LEYCURAS

Communes de : Bessines-sur-Gartempe, Le Buis, Razès, Saint-Pardoux-le-Lac (Saint-Pardoux et Saint-Symphorien-sur-Couze).

**Secteur cynégétique n° 6**

Titulaire : Marc LEYCURAS

Suppléants : Davy CAILLE et Jean-Marie LAMY DE LA CHAPELLE

Communes de : Ambazac, Bersac-sur-Rivalier, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Les Billanges, Saint-Laurent-Les-Eglises, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre.

**Secteur cynégétique n° 7**

Titulaire : Aurélien GANTEILLE

Suppléants : Sylvie CHAMOULAUD et Cyrille BOBELICOU

Communes de : Chaillac-sur-Vienne, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Saillat-sur-Vienne, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Gence, Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Victurnien, Veyrac.

**Secteur cynégétique n° 8**

Titulaire : Sylvie CHAMOULAUD

Suppléants : Jean-Claude VALADE et Morgan CHAMOULAUD

Communes de : Chéronnac, Les-Salles-Lavauguyon, Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saint-Auvent, Saint-Bazile, Vayres, Videix.

**Secteur cynégétique n° 9**

Titulaire : Morgan CHAMOULAUD

Suppléants : Nicolas VOISIN et Jean-Claude VALADE

Communes de : Châlus, Champagnac-la-Rivière, Cussac, Dournazac, La-Chapelle-Montbrandeix, Maisonnais-sur-Tardoire, Marval, Pensol, Saint-Mathieu.

**Secteur cynégétique n° 10**

Titulaire : Sylvian VILLARD

Suppléants : Nicolas VOISIN et Wilfried DEVYNCK

Communes de : Beynac, Boisseuil, Bosmie-l'Aiguille, Burgnac, Condat-sur-Vienne, Flavignac, Janailhac, Journac, Lavignac, Le Vigen, Meilhac, Nexon, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Maurice-les-Brousses, Solignac.

**Secteur cynégétique n° 11**

Titulaire : Jean-Claude VALADE

Suppléants : Davy CAILLE et Morgan CHAMOULAUD

Communes de : Aixe-sur-Vienne, Chaptelat, Couzeix, Isle, Limoges, Nieul, Verneuil-sur-Vienne.

**Secteur cynégétique n° 12**

Titulaire : Damien FAURIE-MARIAUX

Suppléants : Aurélien GANTEILLE et Cyrille BOBELICOU

Communes de : Aureil, Feytiat, Le-Palais-sur-Vienne, Panazol, Rilhac-Rancon, Royères, Saint-Just-le-Martel, Saint-Priest-Taurion.

**Secteur cynégétique n° 13**

Titulaire : Nicolas VOISIN

Suppléants : Wilfried DEVYNCK et Sylvian VILLARD

Communes de : Bussière-Galant, La Meyze, Ladignac-le-Long, Le Chalard, Les Cars, Pageas, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Places.

**Secteur cynégétique n° 14**

Titulaire : Wilfried DEVYNCK

Suppléants : Nicolas VOISIN et Jérôme LOUP

Communes de : Château-Chervix, Coussac Bonneval, Glandon, La-Roche-l'Abeille, Magnac Bourg, Meuzac, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Yrieix-la-Perche, Vicq-sur-Breuilh.

<b>Secteur cynégétique n° 15</b>	
Titulaire :	Jean-Marie LAMY DE LA CHAPELLE
Suppléants :	Jérôme LOUP et Marc LEYCURAS
Communes de : Eyjeaux, Glanges, La Geneytouse, Linards, Pierre-Bufferie, Roziers-Saint-Georges, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Méard, Saint-Paul.	
<b>Secteur cynégétique n° 16</b>	
Titulaire :	Jérôme LOUP
Suppléants :	Thierry GUILLEMY et Jean-Marie LAMY DE LA CHAPELLE
Communes de : Châteauneuf-la-Forêt, Doms, Eymoutiers, La-Croisille-sur-Briance, La Porcherie, Neuvic-Entier, Saint-Gilles-les-Forêts, Saint-Vitte-sur-Briance, Sainte-Anne-Saint-Priest, Surdoux, Sussac.	
<b>Secteur cynégétique n° 17</b>	
Titulaire :	Stéphane CHAMPAGNOL
Suppléants :	Thierry GUILLEMY et Jérôme LOUP
Communes de : Bujaleuf, Champnétery, Cheissoux, Eybouleuf, Le-Chatenet-en-Dognon, Masléon, Moissannes, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-Terressus, Sauviat-sur-Vige.	
<b>Secteur cynégétique n° 18</b>	
Titulaire :	Thierry GUILLEMY
Suppléants :	Jérôme LOUP et Stéphane CHAMPAGNOL
Communes de : Augnie, Beaumont-du-Lac, Nedde, Peyrat-le-Château, Rempnat, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Julien-le-Petit.	
<b>Secteur cynégétique n° 19</b>	
Titulaire :	Laurent PERRIER
Suppléants :	Thomas LEPETIT et Sylvie CHAMOULAUD
Communes de : Balledent, Berneuil, Blanzac, Chateauponsac, Droux, Rancon, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Pardoux-le-Lac (Roussac), Villefavard.	
<b>Secteur cynégétique n° 20</b>	
Titulaire :	Cyrille BOBELICOU
Suppléants :	Jean-Claude VALADE et Damien FAURIE-MARIAUX
Communes de : Champsac, Cognac-la-Forêt, Gorre, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sainte-Marie-de-Vaux, Séreilhac.	

**Article 2 :** Les lieutenants de l'ouveterie atteints par la limite d'âge en cours de mandat cesseront leur activité à leur date anniversaire.

**Article 3 :** Les lieutenants de l'ouveterie sont chargés, sous le contrôle de la direction départementale des territoires, d'assurer l'exécution des missions ordonnées par le préfet.

**Article 4** : Les lieutenants de louveterie sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de leur secteur, les infractions à la police de la chasse.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire, les suppléants désignés par le présent arrêté seront chargés de le remplacer. A défaut cette suppléance pourra être assuré par un lieutenant de louveterie d'un autre secteur.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Le tribunal peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7** : Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne, les sous-préfectures de Bellac et Rochechouart et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée au ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, au directeur départemental de la sécurité publique, au commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne, au chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne et aux maires des communes du département de la Haute-Vienne.

Limoges, le **20 DEC. 2024**

*le préfet,*



**François PESNEAU**

